



Décision n° 382 / 2022  
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès*).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer, pour Vitrezay Echapées Nature, les tarifs suivants :

TARIFS boutique à voter 2022 VITREZAY, ECHAPPEES NATURE	
DESIGNATION	Tarif
<b>ANIMATIONS SCOLAIRES</b>	
Le Goupil de Vitrezay	4,20 €
<b>Calèche</b>	
Mise à disposition 1h (Groupes)	150,00 €
Mise à disposition 2h (Groupes)	250,00 €
<b>BOUTIQUE</b>	
Lot de 5 lingettes (Nova Island)	11,00 €
Lot de 4 lingettes (Nova Island)	9,50 €
Poissons colorés en bois (lot de 3)	32,00 €
Porte clé 2 hirondelles	8,00 €

Fait à Jonzac,

Le 08 JUIN 2022

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

*Pour le Président, par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président étant absent,  
le Vice-Président: M. Jacky QUÉSSON*

Communauté de Communes de la Haute-Saintonge

Siège social : 7 rue Taillefer – CS 70002 – 17501 JONZAC Cedex – Tel : 05 46 48 12 11 - Fax : 05 46 48 74 78

E-mail : [contact@haute-saintonge.org](mailto:contact@haute-saintonge.org) – Site internet : [www.haute-saintonge.org](http://www.haute-saintonge.org)